



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION REGIONALE

DES DELEGUES

Réunion	Vendredi 14 juin 2019 au siège de la Ligue à DIJON
Présidence :	M. Michel NAGEOTTE
Présents :	MM. Bernard CARRE - Dominique COUTOT - Dominique FEDERICO - Jean-Claude MEIGNEN - Philippe PRUDHON - Antoine VOISIN <u>Invités</u> : MM. Dominique HOFF - Mohammed KERZAZI - Jean Marc ROYBIER
Excusés :	M. Charly CUNY <u>Invité</u> : M. Franck MOSCATO

1 – DEMISSION – NOMINATION DELEGUES DE LIGUE

Courrier de Monsieur Frédéric CASTEL : démission du corps des délégués régionaux.
La commission le remercie pour toutes ces années consacrées aux délégations.

Courrier de Monsieur Thomas GRATEPANCHE, délégué à la Ligue Centre Val de Loire, muté professionnellement à SENS, désirant rejoindre notre Ligue.
La commission lui souhaite la bienvenue et l'intègre dans le groupe des régionaux B

2 – BILAN SAISON 2018/2019

2.1- EFFECTIFS

La commission se félicite de la disponibilité et du sérieux des délégués.

- 8 délégués nationaux ont assuré des délégations en N1, N2, D2 Futsal, D1 F et des délégations en N3 et R1 suivant les besoins de la commission, que ceux-ci en soient remerciés.
- 13 délégués Régionaux A ont assuré des délégations en N3, U19 et U17 Nat. et R1
- 19 délégués Régionaux B ont assuré des délégations en U19 et U17 Nat. et R1.

Le nombre de délégations effectuées par chaque délégué est en moyenne de 24.

Les désignations n'ont pas toujours été simples à gérer, notamment à cause de la superficie de notre ligue et du manque de délégué dans certains secteurs géographiques (Yonne et Doubs-Territoire de Belfort).

2.2- DELEGATION

Rapports : Dans l'ensemble, ils ont été correctement remplis. La commission rappelle que le rapport doit être complet et ne doit pas trouver la formule « RAS » (comme encore sur certains rapports) mais que les 3 paragraphes : avant match, pendant match et après match doivent être dûment complétés.

Il doit être rédigé informatiquement.

Les indisponibilités sont peu nombreuses et toujours justifiées (obligations professionnelles). Les désignations paraissant 3 à 4 semaines avant la date du match, il est demandé aux délégués de transmettre leurs indisponibilités dès la date connue.

Les délégués ont été observés deux fois et pratiquement tous une fois par le même observateur. Il ressort que dans l'ensemble les résultats sont satisfaisants pour la saison écoulée.

La commission propose au CA de nommer :

MM. Hervé BATTAGLIA, Stéphane BIERLA, Marcel GAUTHERON et Armando RODRIGUES DA SILVA, délégués titulaires,

Mme Marie CENDRIER, MM. David BERQUIER et Thomas MONNET, délégués régionaux A

Tous les autres délégués reconduits dans leur fonction pour la prochaine saison.

Concernant Monsieur Anthony SANCHEZ, délégué stagiaire, la commission constate qu'il a demandé à réintégrer le corps arbitral, elle regrette qu'il n'ait pas daigné l'en informer.

3 – SAISON 2019/2020

3.1- EFFECTIFS

FFF groupe N1 :

M. Mohammed KERZAZI – Bertrand NORMAND

FFF groupe N2 :

MM. Alcides BARROS DA SILVA – Mohamed CHAKAFI – Pascal HINDERCHIETTE – Alain MATHIEU – Franck MOSCATO – Roger RIVOLET.

Régionaux A :

Mmes Marie CENDRIER – Michelle NAGEOTTE – MM. David BERQUIER – Gaétan CALZADA – Jean-Marie ECHEMANN – Raymond FERREUX – Albert GIBOULET – Philippe LEJEUNE – Yves LEMAIRE – Thomas MONNET – Gérard MICHEL – Radoine OUBIDA – Gilles RONDEAU – Yassine SAAD – Alain SCAMARAZZA.

Régionaux B :

MM. Marc CHAMBON – Jonathan CONTANT – Rémi CORNOT – Yannick DUPIN – Bernard ELLUL – Salah FALAH – Pascal FAORO – Laurent LECLERCQ – Jean-Paul MATHEY – Daniel MOINGEON – Bernard PILLOT –

+ Hervé BATTAGLIA – Stéphane BIERLA – Marcel GAUTHERON – Armando RODRIGUES DA SILVA et Thomas GRATEPANCHE.

A ce jour, la commission a reçu les candidatures de Madame Florence VIE (Auxerre) Messieurs Jean Charles PETTINI (Pontarlier) et Nicolas SALVAYRE (Varennes Vauzelles),

Elle les valide et les transmet au Conseil d'Administration pour nomination.

La commission recherche des délégués, notamment dans les districts du Jura et du Doubs Territoire de Belfort.

Dans le cadre du développement de la féminisation, la commission souhaite l'intégration de femmes exerçant la fonction de déléguée dans les districts.

Le rôle de délégué est attribué à une personne physique (dirigeant, éducateur, ancien arbitre, ancien joueur), désignée par la commission régionale des délégués pour représenter les instances (régionales ou fédérales) auprès de tous les acteurs en présence et s'assurer du bon déroulement de la rencontre dans le respect des règlements et de l'esprit sportif.

Le candidat, âgé de plus de 18 ans et de 65 ans maximum, sera, après avis de la commission, nommé délégué régional stagiaire par le Conseil d'Administration. Il devra obligatoirement participer à la journée de formation et sera accompagné par un observateur, un délégué national ou régional A lors de ses premières désignations.

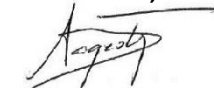
3.2- FORMATION

La journée de formation est fixée le samedi 14 septembre 2019 de 9h30 à 16h00. La présence de tous (régionaux et fédéraux) est obligatoire.

Une formation sera dispensée aux nouveaux délégués le samedi 31 août 2019 de 9h30 à 12h30.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours, dans un délai de 7 jours, devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 3.1.1 et 3.4.1.2. du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Le Président,



Michel NAGEOTTE